



CHÂTEL CENSOIR

LA MAIRIE

Réunion publique

Jeudi 7 mai 2026 à 18h00

Salle du Conseil

QUEL AVENIR POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

Les deux services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de Châtel-Censoir sont actuellement gérés par voie de délégation de service public (DSP). Le contrat de DSP arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Il appartient à la Commune de choisir son mode de gestion pour ces deux services publics essentiels :

- soit la DSP (le mode existant, avec Véolia comme entreprise délégataire),
- soit la régie avec transfert de compétence à un syndicat intercommunal (comme celui de la Régie des Eaux Puisaye Forterre).

L'équipe municipale vous convie à une réunion publique pour présenter les deux options et expliquer l'intention du conseil municipal, en amont du vote sur le choix du mode de gestion qui aura lieu le même jour à 19h00 à l'issue de la réunion.